



**Émissions de gaz à effet  
de serre du gouvernement  
du Yukon : 2021**

Septembre 2023

# Table des matières

Vue d'ensemble .....	3
Vérification par une tierce partie.....	3
Méthodologie .....	4
Émissions liées au réseau électrique.....	4
Limite et portée du rapport .....	6
Sources de données .....	8
Résultats .....	10
Sources des émissions du gouvernement du Yukon.....	11
Émissions liées aux bâtiments.....	11
Émissions liées au transport.....	13
Émissions fugitives.....	15
Émissions liées à la production d'électricité.....	17
Facteurs d'émissions .....	18
Conclusion .....	22



# Gouvernement du Yukon : émissions de gaz à effet de serre en 2021


## Émissions en 2021 :

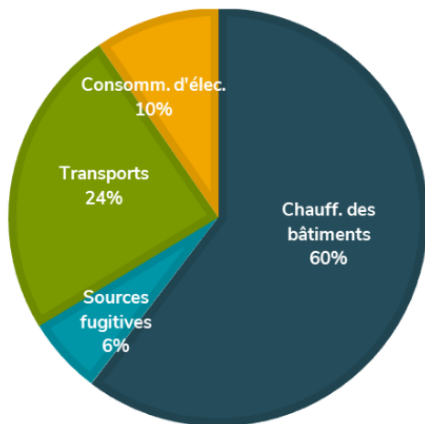
Total des émissions  
liées aux activités :

**49,9**

kilotonnes d'éq. CO<sub>2</sub>

Par rapport à  
2020 :

augmentation  
de 2 % 




## Émissions provenant de la production d'électricité :

Production  
d'électricité :

**23,1**

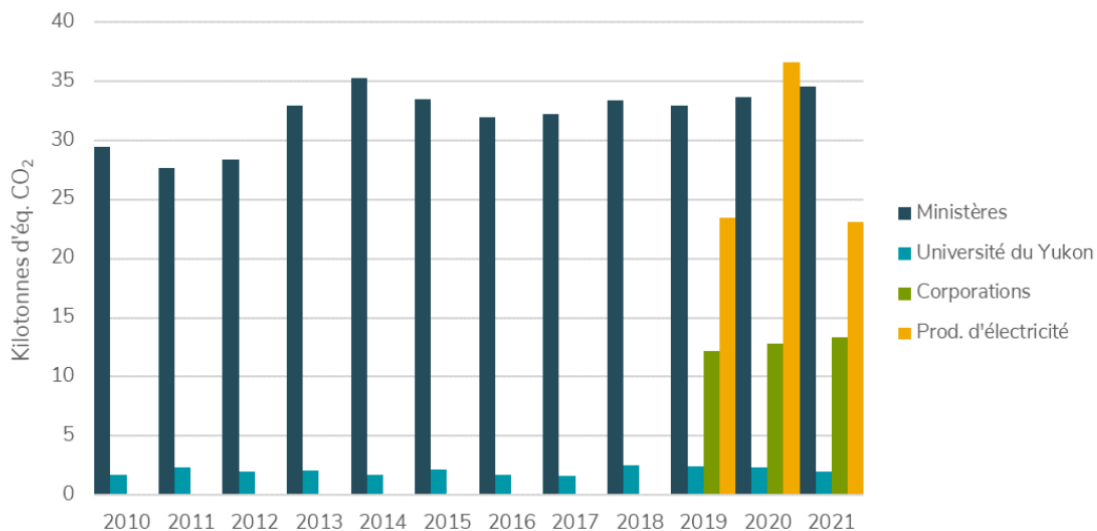
kilotonnes d'éq. CO<sub>2</sub>

Par rapport à 2020 :

diminution  
de 37 % 

Les émissions liées à la production d'électricité ont été plus basses en 2021 par rapport à l'année précédente en raison du fort potentiel hydroélectrique causé par les niveaux d'eau élevés.

Total des émissions de GES du gouvernement du Yukon



## Lien avec les objectifs de Notre avenir propre :

Le premier but de Notre avenir propre est de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Yukon, avec un objectif de réduction des émissions des bâtiments gouvernementaux de 30 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010. Le présent rapport contient de l'information sur les émissions dues aux activités du gouvernement du Yukon.

# Vue d'ensemble

Le gouvernement du Yukon s'est engagé à faire le suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de ses activités internes. Le présent rapport fait état des émissions de GES totales du gouvernement du Yukon en 2021. Il établit les principales sources d'émissions et présente une analyse des facteurs majeurs qui influent sur les émissions au fil du temps. Il expose également la méthode utilisée pour établir l'inventaire des GES du gouvernement du Yukon. Ce document et le rapport *Émissions de gaz à effet de serre au Yukon : 2021* présentent des informations complémentaires au rapport annuel *Notre avenir propre de 2022*.

## Vérification par une tierce partie

Chaque année, le gouvernement du Yukon calcule ses émissions. Tous les cinq ans, ces calculs sont vérifiés par une tierce partie indépendante pour assurer l'exactitude des données et leur conformité à toutes les normes de déclaration des gaz à effet de serre. La vérification est effectuée par [The Climate Registry](#), un organisme à but non lucratif qui conçoit et gère des programmes internationaux de rapport sur les gaz à effet de serre permettant aux organisations de faire un suivi précis de leurs émissions.

La vérification effectuée par The Climate Registry est une étape importante d'assurance de la qualité. Elle permet de consolider la validité de la méthodologie utilisée pour inventorier les émissions du gouvernement du Yukon. Elle permet aussi de garantir que nous faisons le suivi des réductions d'émissions par rapport à des données de référence précises. On trouve actuellement dans le système d'information de The Climate Registry les rapports sur les émissions pour les années [2010](#), [2015](#) et [2020](#) (en anglais). Le programme Climate Registered™ a décerné le statut platine au gouvernement du Yukon, en reconnaissance de la constance et de la transparence de son rapport d'émissions de 2020.



# Méthodologie

Tous les calculs d'émissions de gaz à effet de serre ont été effectués conformément aux normes et aux principes établis par The Climate Registry. Les normes précisent les types de sources d'émissions à inclure ainsi que les méthodes exactes à employer pour calculer les émissions totales de gaz à effet de serre selon la source. Elles comprennent également les coefficients d'émission qui doivent être utilisés pour calculer les émissions de gaz à effet de serre provenant de différentes sources.

Les coefficients d'émission sont les facteurs de conversion utilisés pour mesurer la quantité de gaz à effet de serre émise par unité de combustible ou d'énergie consommée. The Climate Registry fournit des directives fondées sur les normes nationales et internationales de déclaration des émissions de gaz à effet de serre. Conséquemment, The Climate Registry utilise des coefficients d'émission provenant du Rapport d'inventaire national d'Environnement et Changement climatique Canada pour calculer les émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Yukon.

Les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en **tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone** (t d'éq. CO<sub>2</sub>). Cette unité de mesure inclut les six GES qui sont réglementés en vertu du protocole de Kyoto et tient compte du degré de pollution qu'ils causent comparativement au CO<sub>2</sub>. Un facteur de conversion appelé « potentiel de réchauffement planétaire » (PRP) est utilisé pour convertir les autres GES en équivalent en dioxyde de carbone. Par exemple, le PRP du méthane est de 28, ce qui signifie qu'une tonne de méthane correspond à 28 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>.

## Émissions liées au réseau électrique

Compte tenu du contexte particulier de production d'électricité au Yukon, la Section de la gestion de l'énergie du ministère de la Voirie et des Travaux publics établit des facteurs d'émission annuels pour le réseau électrique du Yukon (électricité produite par la Société d'énergie du Yukon) et pour chaque collectivité non reliée au réseau (électricité produite par ATCO Electric Yukon) à partir des données fournies par ces entités. Cette approche permet de refléter avec exactitude l'intensité carbonique réelle de l'électricité achetée sur l'ensemble du territoire et de tenir compte des variations

d'une année sur l'autre. Ces variations dépendent de facteurs tels que les précipitations annuelles, la sécheresse, les températures hivernales, de même que la demande et l'intégration de nouvelles sources d'électricité renouvelables.

Les coefficients d'émission sont élaborés en fonction de la quantité totale d'électricité produite à partir de l'énergie hydraulique et de la quantité totale d'électricité produite à partir de sources thermiques (diesel ou gaz naturel liquéfié) au cours de l'année de déclaration. Le Tableau 1 présente les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions provenant de l'électricité achetée en 2021. Les cinq collectivités non raccordées au réseau du Yukon (Old Crow, Watson Lake, Beaver Creek, Destruction Bay et Burwash Landing) et le camp routier de Swift River ont chacun leur propre coefficient d'émission pour refléter leur intensité carbonique propre. Toutes les autres localités yukonnaises se servent du facteur d'émissions du réseau intégré du Yukon<sup>1</sup>. Le coefficient d'émission moyen de l'électricité pour l'ensemble du territoire est inclus uniquement à des fins de comparaison.

**Tableau 1. Coefficients d'émission moyens et coefficients propres au réseau électrique du Yukon en 2021**

Réseau électrique	Intensité carbonique (g d'éq. CO <sub>2</sub> /kWh)
Réseau intégré du Yukon	43,0
Old Crow	862,3
Watson Lake	712,0
Dawson	693,5
Destruction Bay/Burwash Landing	685,2
Swift River	1 027,1
Moyenne pour l'ensemble du Yukon	70

<sup>1</sup> Il convient de noter que les coefficients d'émission propres au réseau s'appliquent à l'électricité **achetée** par les entités comptables du gouvernement du Yukon. Ils ne sont pas utilisés pour calculer les émissions provenant de la production d'électricité de la Société d'énergie du Yukon.

Comme en témoigne le Tableau 1, les coefficients d'émission du réseau intégré du Yukon (principalement de l'hydroélectricité) et les coefficients d'émission des collectivités hors du réseau (production d'électricité au diesel, principalement) sont très différents de la moyenne pour l'ensemble du Yukon. Cette différence fait ressortir l'importance d'utiliser des coefficients d'émission distincts pour chaque collectivité, car le gouvernement du Yukon achète des quantités différentes d'électricité dans les différentes collectivités<sup>2</sup>. Grâce à une comptabilisation plus détaillée des émissions liées à l'achat d'électricité, notre inventaire des émissions reflétera plus fidèlement notre infrastructure hydroélectrique existante ainsi que les modernisations et les investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique et à développer les énergies renouvelables à différents endroits.

## Limite et portée du rapport

Dans le cadre de la déclaration des émissions de gaz à effet de serre, il est essentiel de définir les limites de l'inventaire afin d'assurer la cohérence entre les années faisant l'objet de rapport et de mesurer les progrès réalisés au fil du temps. Les limites de la déclaration définissent clairement quelles sources d'émissions sont comptabilisées dans l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation et quelles sources ne sont pas incluses. Le gouvernement du Yukon fait état de ses émissions à l'aide d'un « périmètre de contrôle financier », un terme qui signifie que seules les entités dont nous contrôlons les politiques financières font partie de notre inventaire. Les organisations qui correspondent à ce critère sont appelées « entités comptables ».

Selon ce périmètre, toutes les entités qui figurent dans les rapports financiers annuels consolidés du gouvernement du Yukon sont incluses. L'inventaire des gaz à effet de serre du gouvernement du Yukon comprend donc les émissions des entités suivantes :

- tous les ministères du gouvernement du Yukon;

---

<sup>2</sup> Cependant, lorsqu'il s'agit de déclarer les émissions totales du Yukon liées à la production d'électricité, ce degré de précision n'est pas nécessaire. Pour la déclaration des émissions du Yukon, nous examinons la quantité totale de combustibles fossiles brûlés pour la production d'électricité sur l'ensemble du territoire, sans tenir compte de l'endroit où ces combustibles sont brûlés.

- l'Université du Yukon;
- la Société de développement du Yukon et sa filiale, la Société d'énergie du Yukon;
- la Régie des hôpitaux du Yukon;
- la Société d'habitation du Yukon;
- la Société des alcools du Yukon.

Le gouvernement du Yukon a commencé à recueillir des données sur les émissions de gaz à effet de serre pour les ministères et l'Université du Yukon (auparavant le Collège du Yukon) en 2010. Jusqu'en 2018, nous ne faisons rapport que sur les émissions des ministères du gouvernement du Yukon. Nous avons récemment ajouté les émissions des sociétés d'État et de l'Université du Yukon à cette procédure de déclaration (en 2019), conformément aux exigences du périmètre de contrôle financier.

Les limites établies pour la préparation des rapports du gouvernement du Yukon définissent également quelles sources d'émissions au sein de chaque entité doivent être incluses. Chaque source d'émission est classée selon sa portée dans l'une des trois catégories suivantes :

- **Portée 1 :** Émissions directes provenant des actifs appartenant aux entités comptables du gouvernement du Yukon. Ces émissions comprennent les émissions provenant des sources suivantes :
  - chauffage des bâtiments;
  - transport;
  - gestion des matières résiduelles;
  - climatisation et réfrigération.
- **Portée 2 :** Émissions indirectes provenant de la production de l'électricité achetée.
- **Portée 3 :** Autres sources d'émissions indirectes. Il s'agit notamment des émissions provenant des bâtiments loués, des véhicules et du transport aérien gouvernemental.

Les rapports sur les émissions du gouvernement du Yukon portent uniquement sur les émissions de portée 1 et 2. Les émissions de portée 3 comprennent les émissions en amont et en aval qui résultent indirectement des activités du gouvernement du Yukon. Il s'agit notamment des émissions provenant des bâtiments et des véhicules loués, ainsi





que des émissions liées aux déplacements du personnel. Elles ne sont pas prises en compte dans les rapports sur les émissions du gouvernement du Yukon, étant jugées hors de la portée du rapport.

Les émissions de gaz à effet de serre mentionnées dans ce document ne s'ajoutent pas à celles mentionnées dans le document *Émission de gaz à effet de serre au Yukon : 2021*; elles constituent plutôt un sous-ensemble des émissions du territoire explicitant les émissions qui proviennent spécifiquement des activités du gouvernement du Yukon. Afin de permettre une analyse détaillée, les données et la méthodologie utilisées pour calculer les émissions du gouvernement diffèrent de celles employées pour les émissions totales du territoire.

## Sources de données

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre des ministères du gouvernement du Yukon et de l'Université du Yukon repose sur deux grandes sources d'information :

- **Outil de surveillance de la consommation d'énergie des bâtiments publics** : Il mesure la quantité d'électricité et de combustible de chauffage utilisée dans chaque bâtiment des ministères et de l'Université du Yukon. Cette base de données constitue la plus importante source d'information sur l'inventaire des gaz à effet de serre du Yukon, car plus de la moitié des émissions du gouvernement proviennent du chauffage des bâtiments.
- **Base de données KEYS** : Elle recense le volume de carburant consommé par le parc de véhicules des ministères et de l'Université du Yukon, source de près du quart des émissions du gouvernement.

D'autres sources d'émissions ne figurent pas dans ces deux banques de données :

- **Carburant des véhicules qui n'appartiennent pas au parc automobile** : La consommation de carburant des véhicules qui ne sont pas gérés par l'Agence de gestion du parc automobile du gouvernement du Yukon est recueillie par correspondance directe avec les directions responsables. La principale source d'émissions des véhicules n'appartenant pas au parc automobile est constituée des véhicules lourds utilisés pour l'entretien des infrastructures de transport du territoire (routes, pistes d'atterrissage, etc.).

- **Gestion des matières résiduelles (enfouissement, traitement des eaux usées, incinération des déchets solides) :** Elle comprend les émissions provenant des sites d'enfouissement, des fosses septiques, des étangs d'épuration et des sites d'incinération des déchets appartenant au gouvernement du Yukon. Ces émissions, qui sont estimées sur la base de la population que dessert chaque service, représentent une portion relativement faible des émissions totales.
- **Climatisation et réfrigération :** Cette source englobe la climatisation des véhicules du parc automobile et les systèmes de refroidissement des bâtiments. Selon les normes de déclaration de [The Climate Registry](#), tous les réfrigérants réglementés par le protocole de Kyoto doivent être déclarés, ce qui comprend les substances frigorigènes courantes comme les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC).

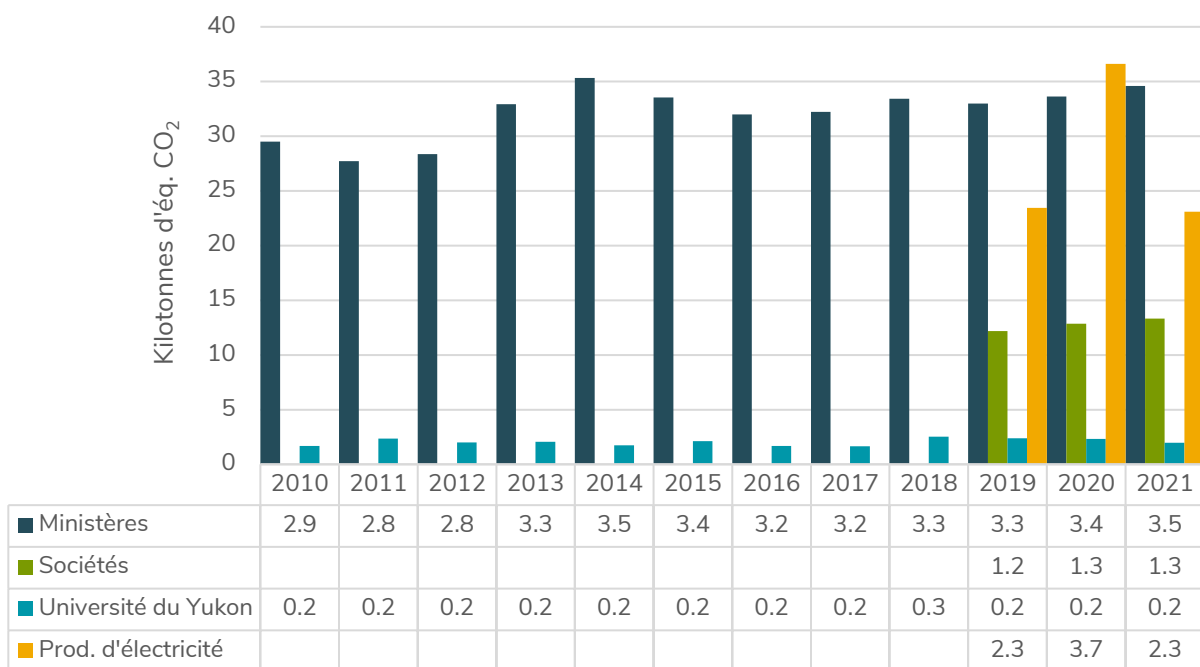
Toutes les données sur les sources d'émissions des sociétés gouvernementales sont recueillies par correspondance avec chaque société.



# Résultats

Les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités du gouvernement du Yukon, soit celles de tous les ministères, de l'Université du Yukon et des sociétés d'État, se chiffrent à 49,9 kt d'éq. CO<sub>2</sub> en 2021. Les émissions provenant de la production d'électricité, présentées séparément du total, s'élèvent à 23,1 kt d'éq. CO<sub>2</sub>.

Total des émissions de GES du gouvernement du Yukon

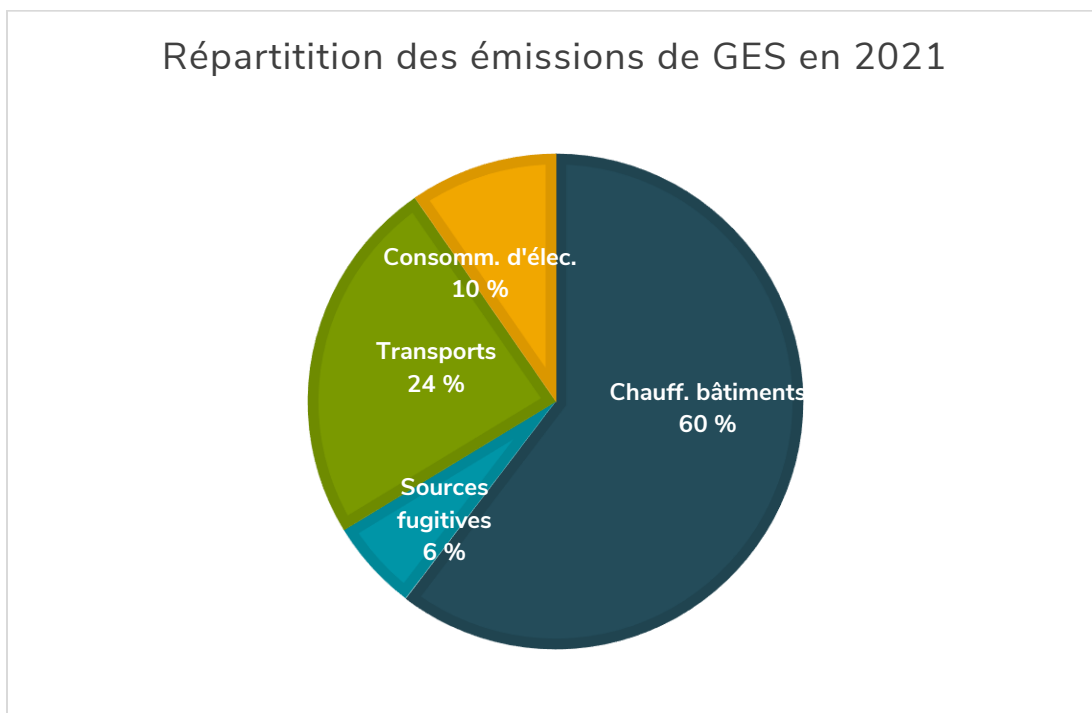


**Figure 1. Émissions totales de GES du gouvernement du Yukon (2010-2021).**

La Figure 1 montre les émissions du gouvernement par organisation depuis 2010 (premières données). Entre 2010 et 2021, les émissions des ministères et de l'Université du Yukon ont augmenté de 17 %. Les émissions du gouvernement du Yukon (excluant celles liées à la production d'électricité) ont augmenté de 5 % entre 2019 et 2021. Les émissions liées à la production d'électricité ont été particulièrement élevées en 2020, en raison d'un faible enneigement et de températures exceptionnellement froides de janvier à avril 2020. Elles ont diminué de 37 % entre 2020 et 2021.

## Sources des émissions du gouvernement du Yukon

À l'exclusion de l'électricité produite par la Société d'énergie du Yukon, présentée séparément (voir la figure 8), 60 % des émissions du gouvernement du Yukon proviennent du chauffage des bâtiments, 24 % du transport, et 10 % de la consommation d'électricité. Les sources fugitives (gestion des matières résiduelles, climatisation et réfrigération, etc.) composent les 6 % restant (voir la Figure 2).



**Figure 2. Répartition des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Yukon en 2021 par source (à l'exclusion de la production d'électricité)**

La partie suivante décrit chaque source en détail.

### Émissions liées aux bâtiments

**Le chauffage et l'alimentation électrique des bâtiments constituent toujours la plus grande source d'émissions du gouvernement du Yukon : 70 % des émissions de 2021.**

Près des deux tiers (63 %) des émissions provenant des bâtiments du gouvernement sont générées par les ministères (voir la Figure 3), notamment les écoles, les immeubles de bureaux et les établissements de soins de longue durée. Les bâtiments de la Régie

des hôpitaux du Yukon (principalement les trois hôpitaux du territoire) représentent 21 % de ces émissions. La Société d'habitation du Yukon et l'Université du Yukon sont également responsables d'une part importante des émissions. L'ensemble des autres entités comptables génèrent le 2 % restant.

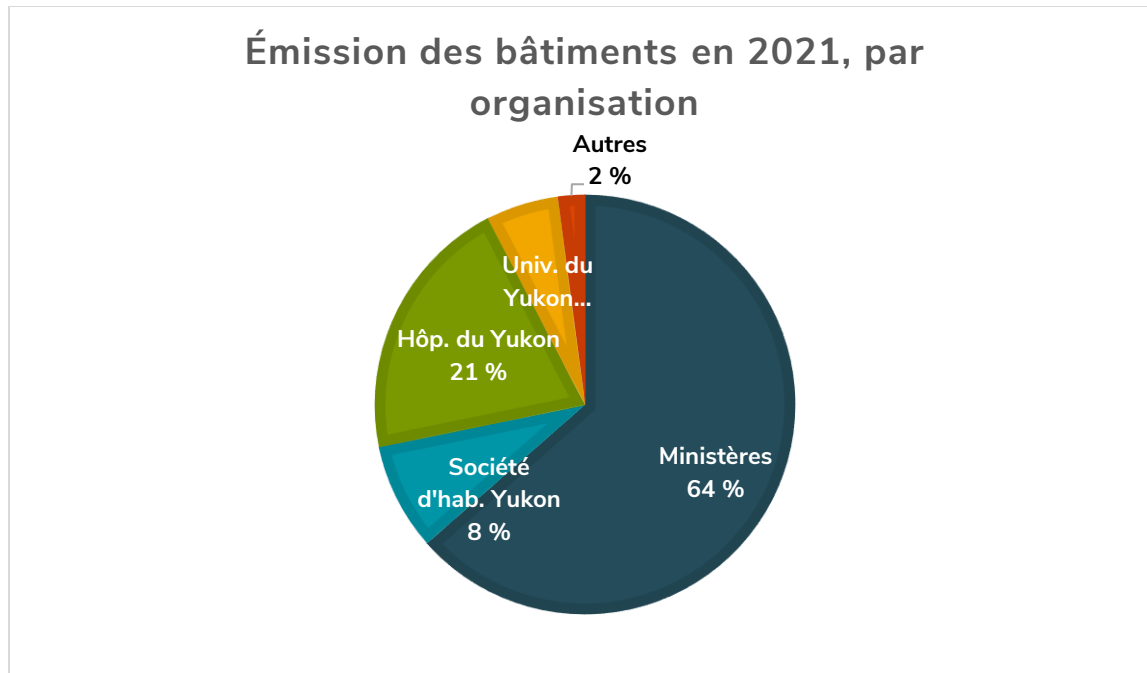
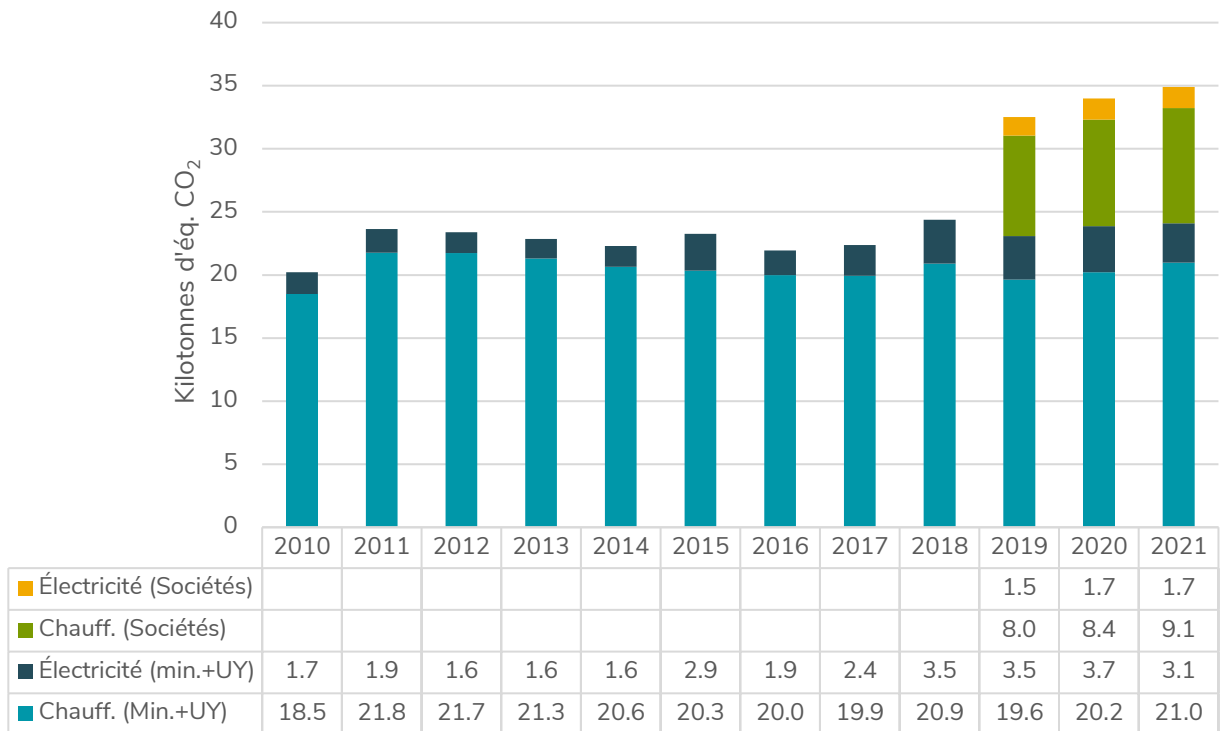


Figure 3. Émission des bâtiments du gouvernement du Yukon, par organisation



## Émissions des bâtiments du gouvernement du Yukon

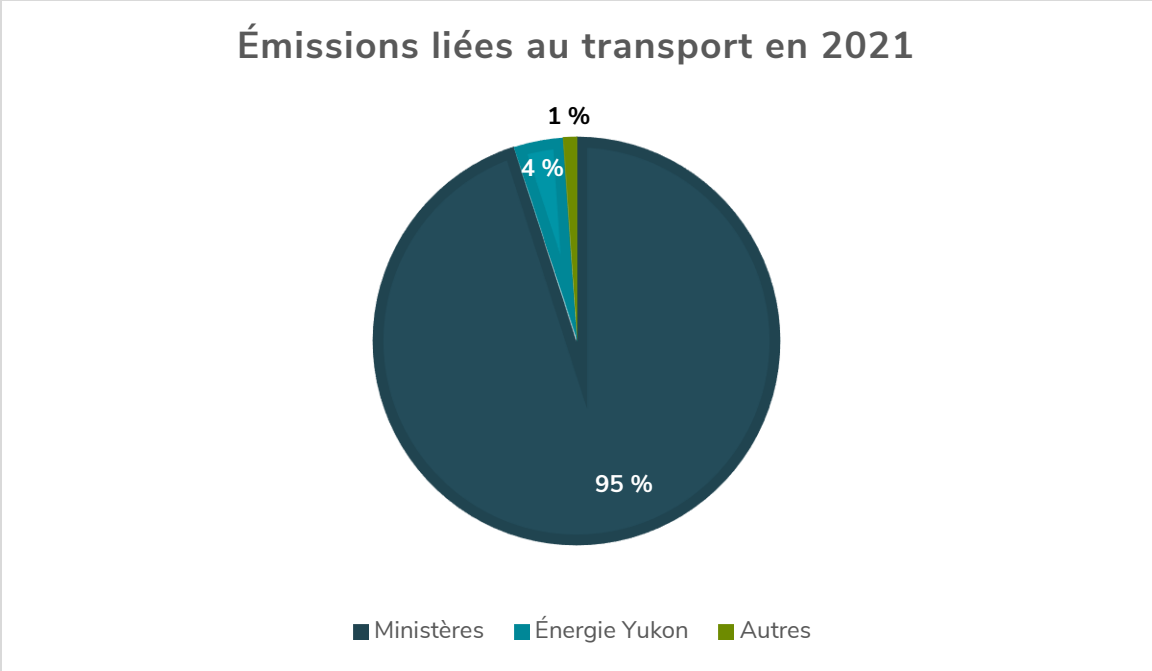


**Figure 4. Émissions de gaz à effet de serre des bâtiments des ministères du gouvernement du Yukon, de 2010 à 2021**

## Émissions liées au transport

**Le secteur des transports est la deuxième source en importance d'émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Yukon; il représente 24 % des émissions totales du territoire en 2021.**

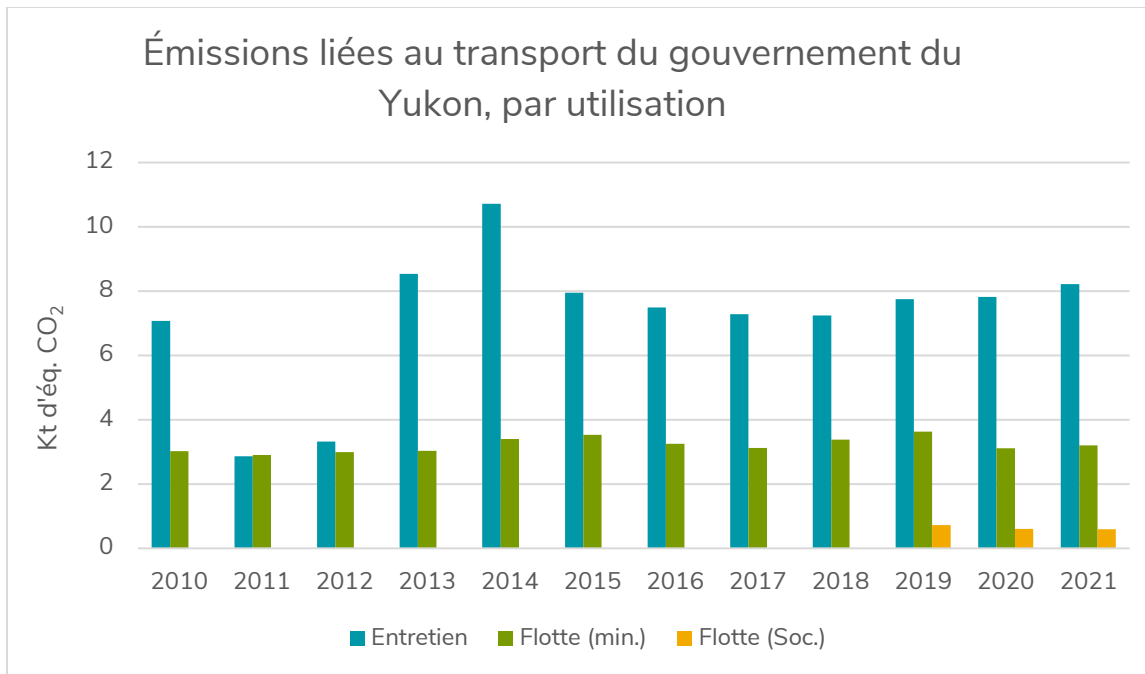
La majorité (95 %) des émissions du gouvernement provenant du transport sont générées par les ministères centraux, notamment par le parc automobile du personnel ainsi que par les véhicules lourds utilisés pour l'entretien du réseau routier. Le parc automobile utilisé par les entreprises gouvernementales produit les 5 % restants.



**Figure 5. Émissions liées au transport du gouvernement du Yukon, par organisation**

Les émissions produites par l'entretien des infrastructures de transport (comme les routes et les aéroports) représentent habituellement environ deux tiers des émissions totales liées au transport. Le dernier tiers provient du parc automobile du personnel gouvernemental (voir la Figure 6).





**Figure 6. Émissions de gaz à effet de serre liées au transport du gouvernement du Yukon, de 2010 à 2021**

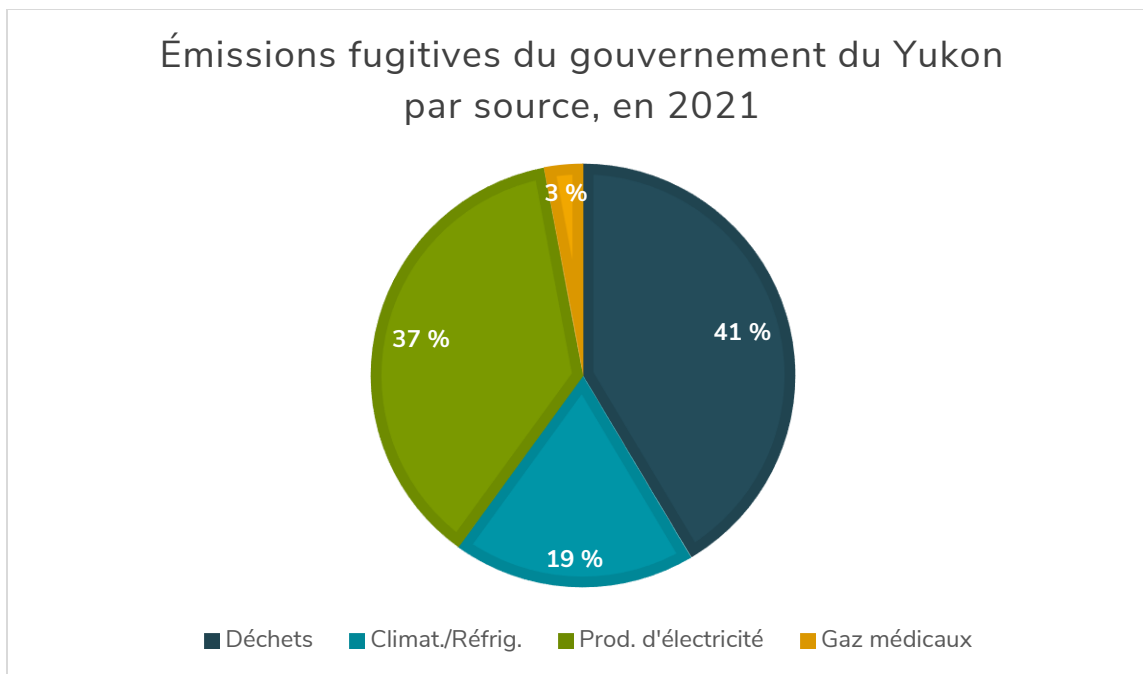
## Émissions fugitives

**Les émissions fugitives représentent les derniers 6 % des émissions du gouvernement du Yukon en 2021.**

Les émissions fugitives sont des gaz à effet de serre qui sont émis directement dans l'atmosphère, plutôt que d'être produits par la combustion de combustibles fossiles (comme pour la production de chaleur ou d'électricité). Il s'agit notamment de substances frigorigènes courantes comme les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC); de gaz médicaux; d'émissions issues de la gestion des matières résiduelles et de celles générées par la production d'électricité. Ces émissions ont généralement un PRC élevé. Autrement dit, elles sont beaucoup plus polluantes que le dioxyde de carbone.







**Figure 7. Émissions fugitives du gouvernement du Yukon par source, en 2021**

Les émissions des sites de gestion des déchets administrés par le gouvernement représentent près de la moitié (42 %) de l'ensemble des émissions fugitives, et correspondent donc à 1,8 % des émissions totales du gouvernement. Ces sites comprennent des décharges locales, des sites de traitement des eaux usées et des sites d'incinération des déchets répartis dans l'ensemble du territoire.

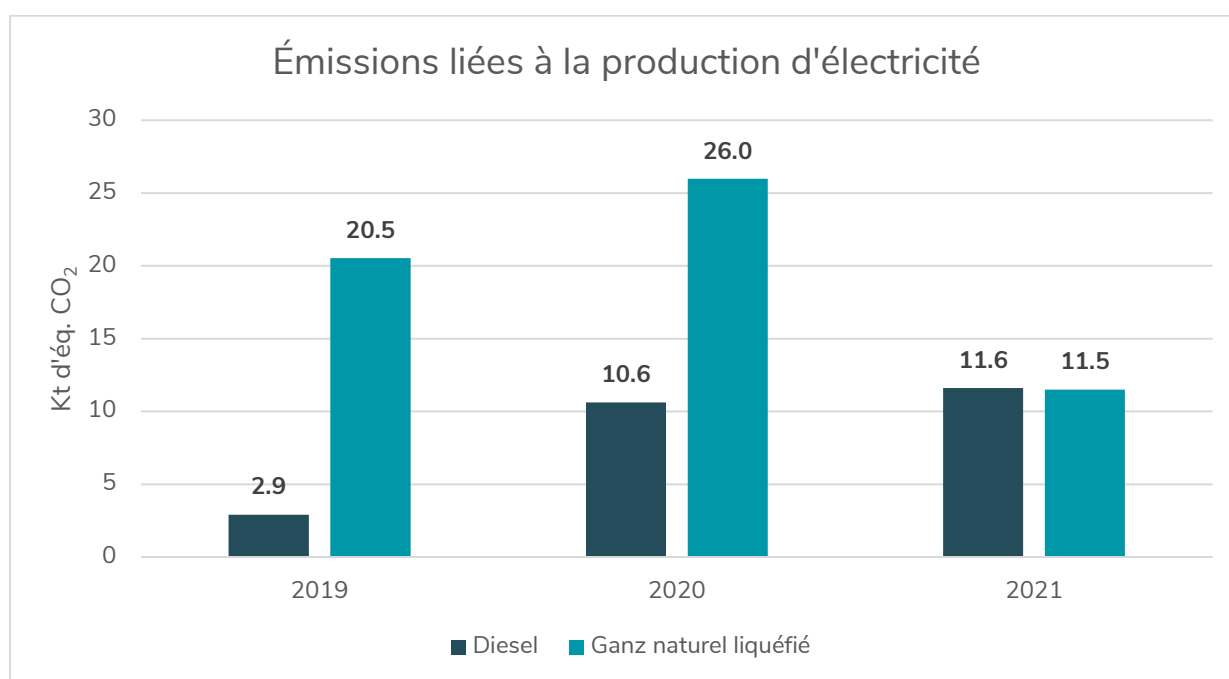
La production d'électricité est responsable de 37 % des émissions fugitives. Celles-ci sont causées par l'usage d'isolateurs pour l'électricité (le PRC de ces isolateurs est élevé), de même que par les pertes d'électricité qui surviennent pendant le transport et la distribution.

La réfrigération et la climatisation concernent 19 % de l'ensemble des émissions fugitives. Les émissions sont associées à l'année où a lieu l'entretien des systèmes, puisque c'est alors qu'on connaît le volume de réfrigérant ajouté au système. Cet état de fait complique la comparaison entre les années.

Finalement, les gaz médicaux, c'est-à-dire le CO<sub>2</sub> et le N<sub>2</sub>O utilisés dans les hôpitaux du Yukon, ne composent que 3 % des émissions fugitives.

## Émissions liées à la production d'électricité

Terminons avec la quantité d'émissions liées à la production d'électricité de la Société d'énergie du Yukon. Celle-ci est assez notable par rapport aux autres sources d'émissions du gouvernement. Ces émissions ne sont pas comprises dans le total des émissions du gouvernement afin d'éviter que certaines émissions soient comptabilisées en double. La Société d'énergie du Yukon assure la majeure partie de la production d'électricité et de son transport sur le territoire. La plupart des émissions de gaz à effet de serre qu'elle génère proviennent de l'électricité qu'elle produit et vend à des tiers, conformément aux règles comptables de The Climate Registry.

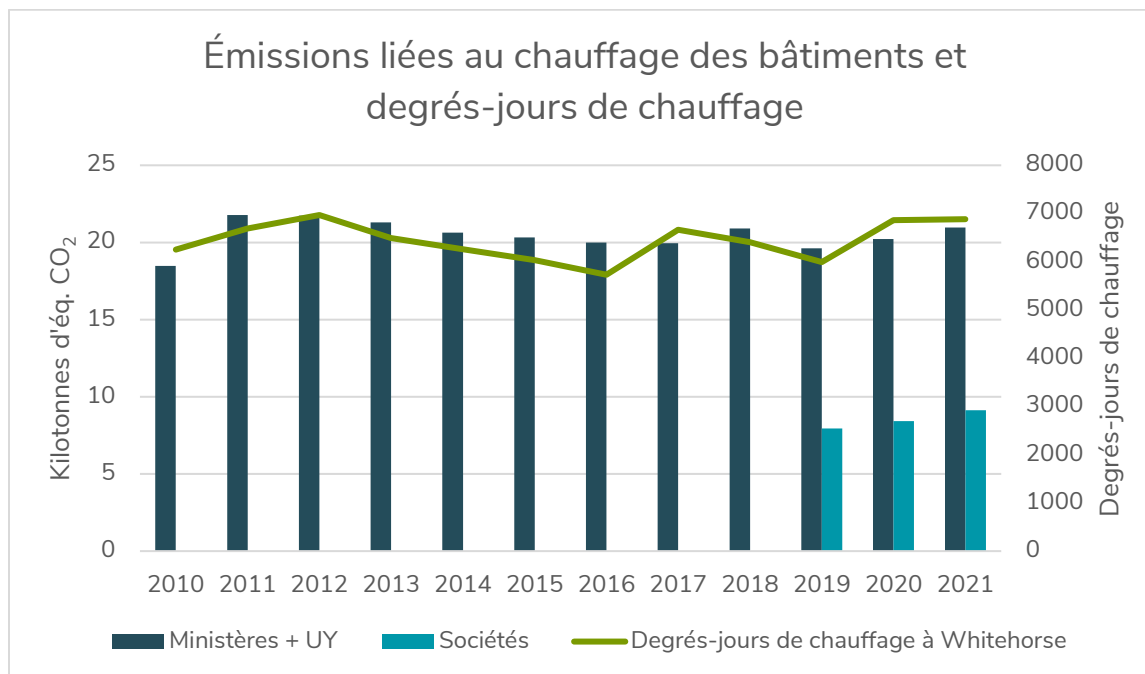


**Figure 8. Émissions liées à la production d'électricité de la Société d'énergie du Yukon**

Les émissions provenant de l'électricité dépendent en grande partie des besoins en électricité de la population yukonnaise et de la disponibilité de sources renouvelables. Bien que la Société d'énergie du Yukon produise majoritairement de l'hydroélectricité, il arrive que la production thermique soit nécessaire lorsque la demande en électricité est élevée. En 2021, 92 % de l'électricité produite provenait de sources renouvelables. Le reste de l'électricité a été produit à partir de gaz naturel liquide (4 %) et de diesel (4 %). Les émissions de cette production supplémentaire s'élèvent à 23,1 kt d'éq. CO<sub>2</sub> en 2021.

# Facteurs d'émissions

On remarque d'abord que les variations de température semblent influencer ces dernières années sur les émissions du gouvernement du Yukon liées au chauffage (voir la Figure 9<sup>3</sup>). Les degrés-jours de chauffage (DJC) sont une mesure de l'écart entre la température de référence de 18 °C et la température moyenne de chaque journée. Plus les DJC sont élevés, plus le temps est froid et plus la demande de chauffage est forte. Entre 2019 et 2021, une hausse de 15 % des DJC pourrait expliquer en partie la hausse des émissions des bâtiments au cours de la même période.



**Figure 9. Émissions liées au chauffage des bâtiments et degrés-jours de chauffage**

Nous prévoyons par ailleurs poursuivre la dissociation<sup>4</sup> des émissions du gouvernement du Yukon de la croissance économique et de l'augmentation de la population, tout en sachant que ces facteurs externes ont eu par le passé une importante influence sur les émissions produites. Nous souhaitons, conformément au plan *Notre avenir propre*,

<sup>3</sup> Le degré-jour de chauffage est une mesure qui permet de quantifier la demande en énergie requise pour chauffer un bâtiment.

<sup>4</sup> La dissociation désigne le fait de poursuivre la croissance économique sans entraîner une augmentation correspondante des émissions.

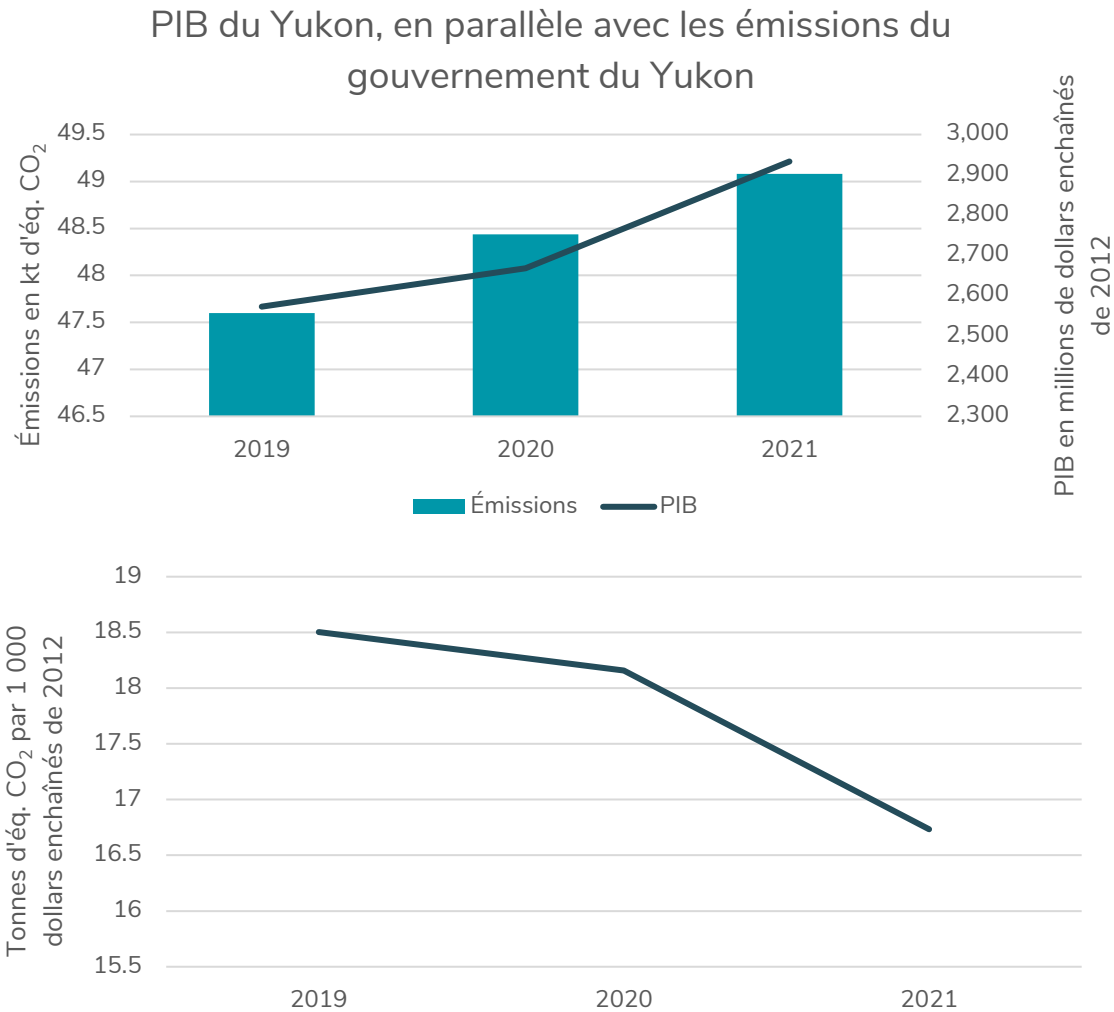
continuer d'investir dans des améliorations à nos immeubles et à nos véhicules qui nous permettront de fournir davantage de services tout en réduisant les émissions.

Puisque le secteur de l'administration publique représente 23 % du PIB du Yukon<sup>5</sup>, la croissance du PIB a été liée jusqu'à présent à une plus grande portée des activités gouvernementales et, par ricochet, à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. L'économie de Yukon, mesurée à partir de son produit intérieur brut (PIB), a augmenté de 14 % entre 2019 et 2021<sup>6</sup>, tandis que les émissions n'ont monté que de 3 % pendant la même période (voir la Figure 10). Il en a résulté une baisse de 10 % des émissions du gouvernement du Yukon par unité de PIB. Même si la période est trop courte pour tirer des conclusions probantes, ces premiers résultats sont prometteurs et montrent que la dissociation des émissions du gouvernement de l'économie du territoire est possible.

---

<sup>5</sup> Source : Bureau des statistiques du Yukon, Produit intérieur brut (PIB) par secteur d'activité, aux prix de base, 2021.

<sup>6</sup> L'année 2019 est la première année où des données complètes ont été utilisées. C'est pourquoi elle sert de base.

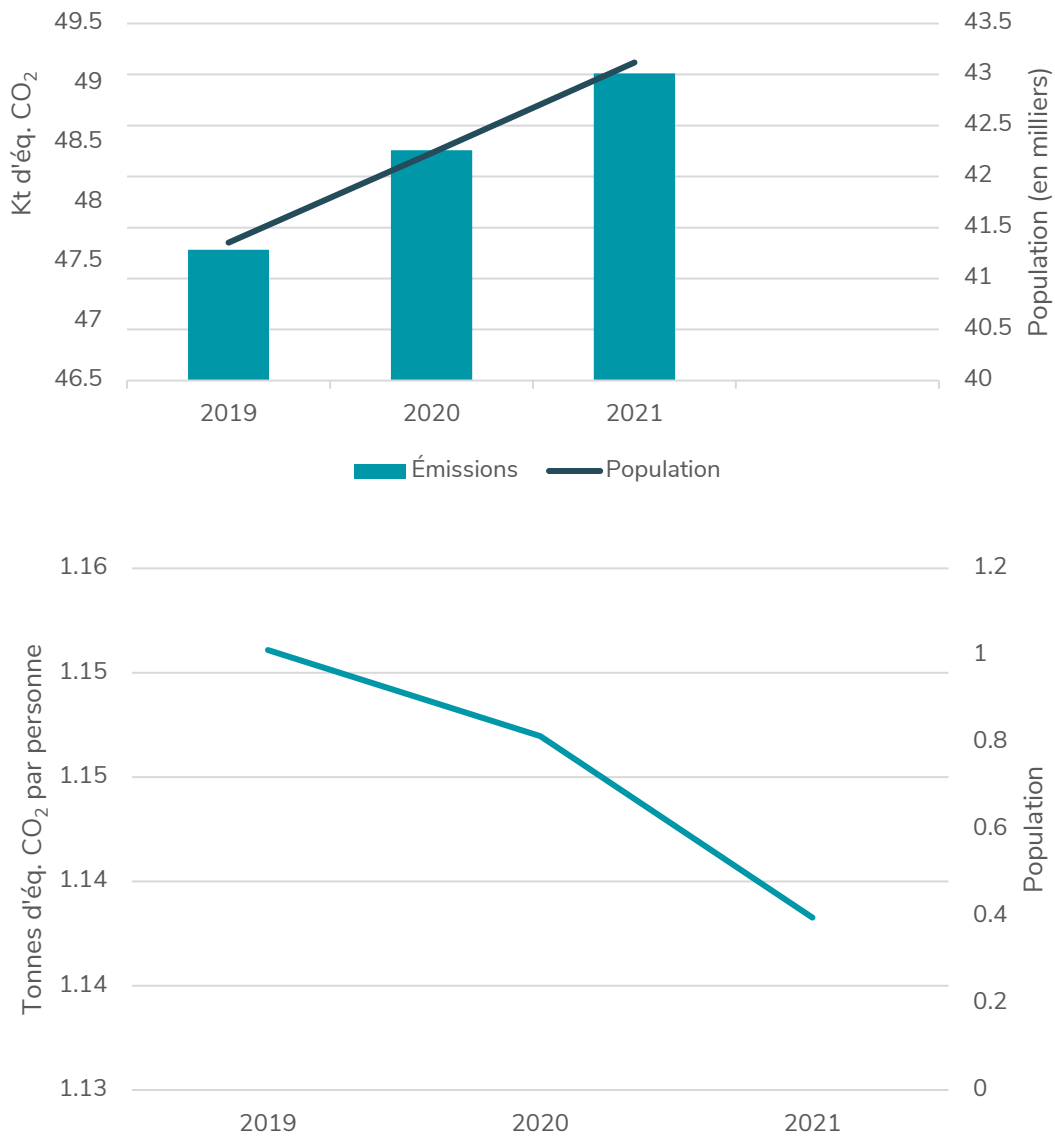


**Figure 10. PIB<sup>7</sup> mis en parallèle avec les émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Yukon, de 2019 à 2021**

La population du Yukon a augmenté de 4 % entre 2019 et 2021, ce qui est légèrement au-dessus de l'augmentation de 3 % des émissions observée pendant la même période. Les émissions du gouvernement du Yukon par habitant ont donc à peine changé, avec une baisse de 1 % (voir la Figure 11).

<sup>7</sup> Source : Tableau 36-10-0402-01 de Statistique Canada.

## Population du Yukon en parallèle avec les émissions du gouvernement du Yukon



**Figure 11. Population du Yukon<sup>8</sup> en parallèle avec les émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Yukon, de 2019 à 2021**

La croissance démographique entraînait normalement l'élargissement de la portée des activités gouvernementales, ce qui était attribuable à une plus grande fréquentation des écoles et des établissements de santé, à la croissance des programmes gouvernementaux ainsi qu'à un besoin grandissant d'autorisations, de permis et

<sup>8</sup> Source : Bureau des statistiques du Yukon, population au 30 juin de chaque année.

d'autres services gouvernementaux. Comme pour le parallèle avec l'économie du Yukon, il est encore tôt pour confirmer la tendance voulant que la croissance des émissions ne suivrait pas directement l'augmentation de la population, mais ces premiers résultats tendant à la décarbonisation sont encourageants.

## Conclusion

**En 2021, les émissions du gouvernement du Yukon<sup>9</sup> ont représenté environ 7 % des émissions totales du Yukon.** Le gouvernement du Yukon est déterminé à réduire ses émissions et à assumer un rôle de chef de file dans les initiatives visant à réduire les émissions de l'ensemble du territoire yukonnais.

**Globalement, les émissions provenant des activités du gouvernement du Yukon ont augmenté de 1 % entre 2020 et 2021, et les émissions provenant des bâtiments des ministères du gouvernement du Yukon ont augmenté de 2 %.** Ces variations n'ont pas suivi la croissance, plus forte, de la population et de l'économie du territoire, ce qui porte à croire que la dissociation visée par le gouvernement du Yukon pourrait être à portée de main, et que les rénovations et modifications apportées aux bâtiments et aux systèmes de chauffage usant d'énergies renouvelables commenceraient à porter fruit. Le document *Notre avenir propre : Rapport de 2022* fournit de plus amples renseignements sur les mesures prises par le gouvernement du Yukon pour réduire l'intensité carbonique de ses activités.

---

<sup>9</sup> À l'exclusion de l'électricité produite par la Société d'énergie du Yukon consommée par des utilisateurs finals autres que le gouvernement du Yukon